

Compte rendu de la séance du 16 novembre 2017

Nombre d'élus: 42

Absents excusés: 13

Absents représentés : 3

total votants: 29

Excusés : Monsieur Thierry ANGLADE, Madame Séverine BROS, Madame Fanny VISSAC, Monsieur Thierry VASLIN, Monsieur Alain JULIEN, Monsieur Michel DAUSSE, Monsieur Patrick ROZIERE, Monsieur Daniel BOUSQUET, Monsieur Roger ALCHE, Monsieur Christian DANIAS, Monsieur Bernard THEROND, Madame Marie-Thérèse BARTHOLOME, Monsieur Bernard MARTINEZ

Réprésentés : Monsieur Thierry VALETTE par Madame Céline CHARRIAUD, Madame Christine DUMAS par Madame Nathalie BROUARD, Monsieur Christophe DUMAS par Monsieur Bernard MAURY

Secrétaire de la séance: Maud DOMERGUE

*** Aménagement de forêt communale (DE 2017 128)**

Présentation à l'assemblée, par les agents de l'ONF de leurs missions et de leur rôle auprès des collectivités en matière de gestion et d'aménagement des forêts communales.

Ces projets sont établis sur du long terme, en général vingt ans, afin de gérer et d'entretenir de façon raisonnée les forêts du domaine communal. Celui de la commune historique de Lavastrie date de 2006 et il convient de le renouveler, avec les mises à jours et propositions exposées par les agents (un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement, la définition des objectifs assignés à cette forêt, et un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme). Les élus approuve le projet dossier présenté.

Pour: 28

Contre: 0

Abst: 1

*** Modifications marché réhabilitation du presbytère en logement (lot 1) (DE 2017 129)**

Madame le Maire expose que le marché relatif aux travaux cités en objet doit être mis à jour, suite à l'identification de travaux supplémentaires à effectuer sur le lot n°1, notamment l'installation de gaines pour éclairage, le recouvrement d'un puits dans le jardin, des travaux de modifications d'un mur extérieur, la végétation et l'étanchéité des murs à proximité. Les modifications proposées sont estimées à 12 234,09€, portant le montant total de ce lot à 171 839,62€ HT.

Pour: 29

Contre: 0

Abst: 0

*** Fusion territoriale: transferts de compétences approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (DE 2017 130)**

Les élus valident le rapport de transfert des charges imputables aux communes membres de Saint-Flour Communauté dans le cadre de la fusion territoriale, après avoir pris connaissance du rapport de la commission dédiée.

Pour: 19

Contre: 6

Abst: 4

*** Autres décisions:**

- Mise en place au sein du budget communal d'un service pour l'application de la TVA pour la location du local commercial d'Oradour;
- Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Parents d'Elèves d'Oradour, afin de leur permettre de régulariser et de clore le budget jusqu'alors consacré à l'activité cantine et maintenant passé sous la responsabilité de la commune.
- augmentation du temps de travail du poste d'adjoint administratif, passant de 11/35 à 14.5/35 et mise à jour du tableau des emplois communaux.
- Approbation du versement de l'indemnité de conseil au taux maximum à Madame la trésorière municipale.

Pour: 29 (pour chaque point délibéré).

Contre: 0

Abst: 0

Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor Public chargés des fonctions de Receveurs des communes et Etablissements Publics Locaux par décision de leur assemblée délibérante (DE_2017_134)
le Maire expose qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 02 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- A
- Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Céline CHARRIAUD, Maire